



## 3 portes d'entrée au Pôle Déficiences Visuelles

0/6 ans  
en situation de déficience visuelle  
avec ou sans troubles associés  
sans notification d'orientation MDPH\*

> Équipe du CAMSP,  
Épi de Soil  
Centre d'Action Médico  
Sociale Précoce  
35 jeunes

2/20 ans  
en situation de déficience visuelle  
avec notification d'orientation MDPH\*

> Équipe du SAAAS,  
Épi de Soil  
Service d'Aide à  
l'Acquisition de l'Autonomie  
et à la Scolarisation  
135 jeunes

0/20 ans  
en situation de déficience visuelle  
avec troubles associés  
avec notification d'orientation MDPH\*

> Équipe du SAFEP-SAAAS,  
Pépinière  
Service d'Accompagnement  
Familial et d'Éducation  
Précoce  
35 jeunes

\* Maison Départementale des Personnes Handicapées

### Le GAPAS

- 25 établissements et services sociaux et médicaux sociaux.
- 18 dans le Nord, 2 dans le Pas-de-Calais et 5 dans l'Essonne.
- 4 associations partenaires : Art et Éducation, La vie autrement, l'ANPEA (Association Nationale des Parents Enfants Aveugles) et AIDERA 91.
- 958 personnes accompagnées, 764 professionnels, 38 millions d'euros de budget.

### Des valeurs fortes

- Le **droit à l'autonomie et à la dignité** pour chacun.
- Le droit à l'éducation, à la culture, à la santé, au savoir... le **droit d'être citoyen.**
- La **solidarité et l'engagement** à l'origine de nos actions, visant à transformer la société et bousculer les normes établies.
- La possibilité de servir **l'intérêt général** sans renoncer à son libre-arbitre.
- La **volonté de se projeter vers l'avenir**, loin des préjugés sur la personne en situation de handicap.



31 avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS  
Tél : 03 20 62 25 60  
Mail : pdv@gapas.org  
www.gapas.org

Métro terminus Eurasanté, puis bus Liane 2 arrêt Eurasanté



© photos Pôle Déficiences Visuelles • IPNS • Ne pas jeter sur la voie publique



Un accompagnement des jeunes de 0 à 20 ans  
en situation de handicap visuel  
présentant ou non des troubles associés

## Un accompagnement du jeune et de sa famille

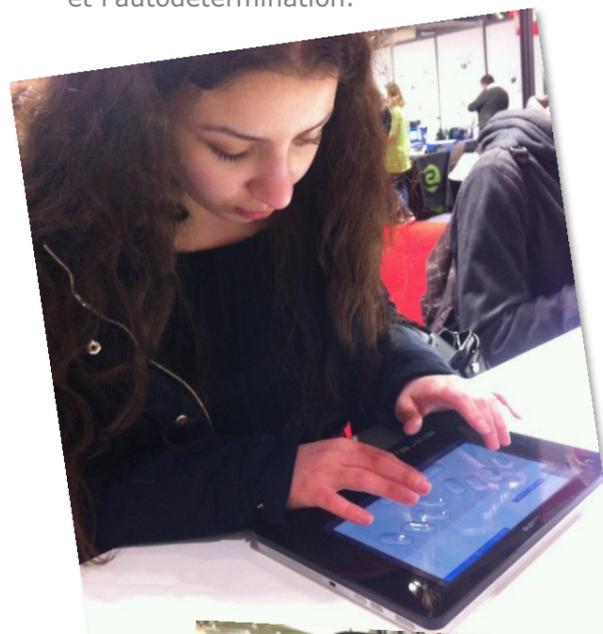
Le Pôle Déficiences Visuelles a pour mission d'accompagner les jeunes en situation de handicap visuel ainsi que leur famille, en poursuivant deux finalités :

- **Pour les jeunes,** prévenir ou réduire au maximum les conséquences fonctionnelles, physiques, psychologiques, sociales et scolaires du handicap afin de permettre leur épanouissement et leur autonomie
- **Pour les familles,** assurer un rôle de conseil, d'information et de soutien face aux difficultés de leur proche.



## Un accompagnement spécifique selon l'âge

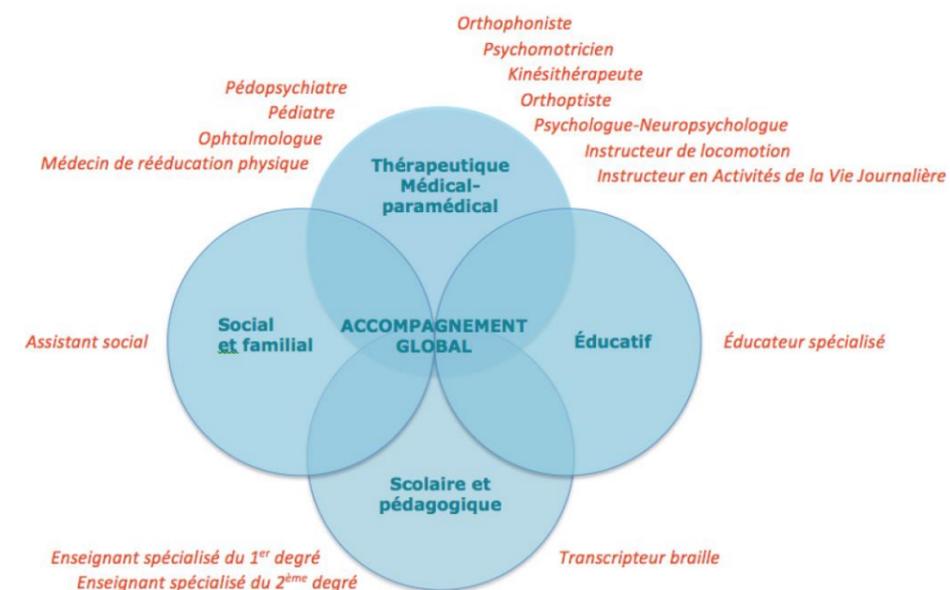
- **Chez le tout petit**  
La vision joue un rôle déterminant dans le développement de l'enfant. Le diagnostic précoce et l'accompagnement régulier permettent de limiter les effets de la déficience.  
**Notre proposition** > Un projet pluridisciplinaire favorisant un développement harmonieux.
- **Chez le jeune enfant**  
Le jeune a besoin d'être soutenu dans ses apprentissages et sa scolarité, son autonomie et son inclusion pour s'épanouir malgré son handicap  
**Notre proposition** > Un projet favorisant l'inclusion et l'autonomie.
- **Chez l'adolescent et les jeunes adultes**  
Le jeune a besoin d'être aidé dans l'affirmation de soi et dans son questionnement par rapport à l'avenir  
**Notre proposition** > Un projet encourageant la citoyenneté et l'autodétermination.



## Un accompagnement global

Afin de répondre aux besoins de l'enfant dans sa globalité :

- **une équipe pluridisciplinaire** participe à la co-construction du projet du jeune. Chaque professionnel de l'équipe a, selon son métier, une perception de la personne accompagnée qu'il partage avec les autres professionnels.



## Un accompagnement individualisé

Le jeune déficient visuel est au cœur du projet. Il en est pleinement acteur.

- **Un accueil personnalisé**  
Pour le jeune de 0 à 20 ans et ses proches.
- **Un projet individualisé d'accompagnement**  
Issu des bilans, observations et temps d'échange, il met en évidence les axes de travail et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins repérés.
- **Un accompagnement spécifique**  
La réponse peut être pédagogique, éducative, sociale, administrative ou thérapeutique.
- **Une intervention sur les lieux de vie**  
Au Pôle Déficiences Visuelles, au domicile, à la crèche, chez l'assistante maternelle, au sein de l'établissement scolaire, au club sportif, etc.



- **Un partenariat avec des professionnels** extérieurs de proximité intervenant auprès du jeune (assistante maternelle et professionnels de la petite enfance, enseignants, médecins, para-médicaux libéraux, ...) est mis en œuvre pour construire son projet dans lequel notre regard spécifique sur la déficience visuelle prend tout son sens.